



Programme cofinancé par l'Union Européenne



**Programme cofinancé par l'Union Européenne
Programme IEV de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020**

**PROLONGATION DU DELAI DE LA RECEPTION DES CANDIDATURES
POUR LA SELECTION D'UN BUREAU DE CONSULTING POUR
L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE
D'ACCREDITATION Basée sur l'ISO 17021 DES SYSTEMES DE
MANAGEMENT ISO 9001-2015, ISO 14001-2015, ISO 45001-2018 et ISO 22000-
2018 pour le projet BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM – *Appui et promotion de
l'innovation, de la technologique Blockchain et d'économie circulaire dans le secteur
de la pêche artisanale* –**

Référence : C-5-1.2-65 –

CUP : n° C97F22000030001

Partenaire : CERMED s.a.r.l. (P6)

- Selon notre avis, le dernier délai pour recevoir les candidatures a été fixe le 31-12-2022
- Vue que jusqu'à cette date le 31-12-2022 nous n'avons pas reçu de candidatures.

La CERMED, annonce a tous les soumissionnaires intéressés que la date limite de réception des candidatures POUR LA SELECTION D'UN BUREAU DE CONSULTING POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE D'ACCREDITATION Basée sur l'ISO 17021 DES SYSTEMES DE MANAGEMENT ISO 9001-2015, ISO 14001-2015, ISO 45001-2018 et ISO 22000-2018 pour le projet BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM, initialement fixée au 31-12-2022 est reportée au 09-01-2023.

Tunis le 31-12-2022

CERMED S.A.R.L.



Programme cofinancé par l'Union Européenne



**Programme cofinancé par l'Union Européenne
Programme IEV de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020**

**Avis pour la sélection RECRUTEMENT D'UN BUREAU DE CONSULTING
POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE
D'ACCREDITATION**

**Basée sur l'ISO 17021 DES SYSTEMES DE MANAGEMENT ISO 9001-2015, ISO
14001-2015, ISO 45001-2018 et ISO 22000-2018 pour le projet BLOCKCHAIN
MARE NOSTRUM – *Appui et promotion de l'innovation, de la technologique
Blockchain et d'économie circulaire dans le secteur de la pêche artisanale –***

Référence : C-5-1.2-65 –

CUP: n° C97F22000030001

Paretnaire: CERMED s.a.r.l. (P6)



Programme cofinancé par l'Union Européenne



Vu le:

Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union ;

Règlement (CE, Euratom) no 2988/95 du Conseil, du 18 décembre 1995, relatif à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes;

Règlement IEV (CE) 232/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument Européen de Voisinage;

Règles d'application communes IEV (Règlement (UE) no 236/2014) énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement des Projets

Règlement d'exécution IEV CTF (Règlement (CE) 897/2014) du 18 août 2014 fixant des dispositions spécifiques pour la mise en œuvre des programmes de coopération transfrontalière financés dans le cadre du règlement (UE) no 232/2014 du Parlement européen et du Conseil instituant un instrument européen de voisinage et ses modifications successives ;

Règlement (UE) no 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des Articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis;

Le Programme Opérationnel Conjoint IEV CT Italie Tunisie 2014-2020, adopté par la Commission européenne le 17 décembre 2015 (Décision n o C (2015) 9131;

Tous les manuels et lignes directrices publiés par le Programme, dans leur dernière version;

La Convention de Financement signée entre la Commission Européenne et la Tunisie ;

Les Règles et dispositions nationales applicables au Bénéficiaire Principal et aux partenaires et contenues dans le système de gestion et de contrôle des documents;

Le Contrat de subvention et toutes ses annexes, signées entre le Bénéficiaire Principal et l'Autorité de Gestion.

Le décret du directeur général n. 186 du 12/04/2022 l'admission au financement du projet "BLOCKCHAIN" a été ratifiée ;



Programme cofinancé par l'Union Européenne



I. CONTEXTE

Cadre général:

Dans le cadre du programme IEV de coopération transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020, la société Cermed s.a.r.l., en qualité de Partenaire n.6 du projet **BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM**, finance sur le Programme IEV CT ITALIE TUNISIE 2014-2020, avec le groupe de partenaires suivants:

- Groupement interprofessionnel des produits de la pêche - Chef de file;
- Distretto Pesca;
- So.Gest Ambiente S.r.l. ;
- SQLI Services;
- Comune di Mazara del Vallo

Considérant que le projet prévoyait une articulation des activités sur 24 mois (2020-2022), mais les retards dans la signature de la convention de subvention ont entraîné une concentration sur une durée maximale de 15 mois, sous réserve de prolongations du projet.

Afin d'optimiser son positionnement aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale, CERMED promeut la diversité, la créativité, la performance, l'innovation, l'ouverture sur le monde extérieur et la responsabilité sociale. Dans ce contexte CERMED est appelé à la mise en œuvre de sa politique qualité et la mise en place d'une démarche d'accréditation selon l'ISO 17021 pour l'ensemble de ses prestations.

II. OBJECTIFS :

1. OBJECTIF GLOBAL :

L'objectif général de cette mission consiste à accréditer le système de certification des systèmes de management conformément à l'ISO 17021 de la part de l'entité de l'accréditation tunisienne TUNAC outre que l'accréditation européenne que CERMED utilise déjà

2. OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- 2.1 Développer les compétences d'une équipe de CERMED en matière d'accréditation et sur les règles de TUNAC.
- 2.2 Mettre en place un système de management permettant son accréditation selon l'ISO 17021



Programme cofinancé par l'Union Européenne



III. RESULTATS ATTENDUS :

1. Système opérationnel et conforme au référentiel
2. Personnel formé sur les normes en question
3. Accréditation ISO 17021.

IV. PERIMETRE DE LA MISSION :

La mission est prévue pour accréditer les systèmes de management conformément aux normes ISO 9001-2015, ISO 14001-2015, ISO 45001-2018 et ISO 22000-2018 ainsi que le développement des compétences du personnel de CERMED.

V. ETENDUE DES ACTIVITES A REALISER :

1. Phase de mise en place

- Diagnostic initial de conformité par rapport à l'ISO 17021 ;
- Etablissement d'un plan d'actions et plan développement d'un programme de formation
- Développement du système d'accréditation complet pour les normes en question
- Planification et réalisation d'une évaluation interne du système
- Préparation des éléments d'entrées et animation de la revue de direction
- Accompagnement de CERMED dans le processus d'accréditation :
 - Appui à la préparation du dossier TUNAC
 - Etablissement d'un plan de recommandation à l'accréditation
 - Actions correctives à l'issue de l'évaluation externe par le TUNAC

2. Phase de développement de compétences

L'objectif de cette phase est de développer les compétences du personnel de CERMED en matière des normes d'accréditation, règles TUNAC et les divers normes objets de l'accréditation.

3. Livrables :

- Le plan d'action issue de la phase de diagnostic
- Le support et programme de formation
- L'évaluation des sessions de formation



Programme cofinancé par l'Union Européenne



- Fiche de présence pour chaque formation
- Attestation de formation pour chaque participant
- Prédiposition du dossier entier conforme à la norme ISO 17021 qui est nécessaire pour l'obtention de l'accréditation de la part de TUNAC.
 - Les informations documentées support numérique
 - Un rapport à la fin de la mission

VI. PROFIL DU SOUMISSIONNAIRE

Peuvent participer à cette mission les bureaux de consulting reconnus dans le domaine de l'assistance et les audits et ayant l'expérience confirmée de travailler auparavant au sein des organismes de certifications

Les soumissionnaires devront présenter une équipe d'experts formé d'au moins un expert chef de mission. Le chef de mission sera le responsable de la gestion du projet pouvant être appuyé par une ressource de mobilisée ayant les compétences confirmées dans des organismes de certifications.

Le consultant doit disposer des qualifications professionnelles pour toutes les formations certifiantes ci-après, et répondre notamment aux exigences suivantes :

- Ayant une expérience professionnelle confirmée d'au moins 15 ans
- Être titulaire au moins d'un diplôme d'ingénieur de niveau Bac+5 ;
- Avoir la qualification d'auditeurs tierce partie dans certaines normes de management (au moins deux) ;
- Avoir des expériences confirmées de travailler au sein ou pour le compte d'un organisme certificateur d'au moins 5 ans
- Avoir des connaissances confirmées en ISO 17021
- Maîtrise de la langue française

Le consultant doit être appuyé par une ressource mobilisée ayant au moins les compétences suivantes :

- Ayant au moins 7 ans d'expériences professionnelle
- Ayant des connaissances confirmées des règles et pratiques des organismes de certifications
- Avoir des expériences confirmées de travailler au sein ou pour le compte d'un organisme certificateur d'au moins 3 ans
- Ayant des connaissances de la norme ISO 17021
- Maîtrise de la langue française



Programme cofinancé par l'Union Européenne



VII. DOSSIER DE CANDIDATURE :

Afin de présenter leur candidature, les intéressés doivent envoyer, sous peine d'exclusion :

- La patente fiscale
- Le Curriculum Vitae avec des preuves détaillées et claires de l'expérience acquise des responsables des activités
- Pièce d'identité/passeport en cours de validité.
- Présentation du chronogramme des activités selon les délais (voir rubrique XI)
- Proposition technique du plan d'action

La documentation de la liste doit être signée numériquement, au plus tard le **31/12/2022** exclusivement par MAIL à l'adresse suivante : **info@cermed.org** avec indication en objet : "**PROJET BLOCKCHAIN - SÉLECTION POUR LA COLLABORATION PROFESSIONNELLE D'UN BUREAU DE CONSULTING POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE D'ACCREDITATION**". L'avis sera publié sur le site web de CERMED : www.cermed.org

VIII. PAIEMENT :

Le coût prévu pour l'exercice de l'activité objet de l'avis pour la figure professionnelle identifiée est de 10.000,00 € (Dix mille/00 €) qui inclut la TVA ,les charges fiscales et la sécurité sociale.

Le prestataire percevra 30% du montant comme avance, 30% à l'obtention du dossier complet et activités des formation complété et 40% à l'obtention de l'accréditation.

IX. MODE DE SELECTION DU CONSULTANT :

La sélection du bureau de consulting se fera sur la base d'une offre financière et offre technique.

Le Comité de Sélection établira un classement des candidatures selon le barème de notation des qualifications techniques du tableau qui suit. Le soumissionnaire doit présenter les références démontrant toute expertise exigée par la mission ainsi les preuves de qualification du (ou des experts) (chef de file et experts)

Critères de sélection	Plafond Notation	
	Minimum	Maximum
Qualifications (consultant chef de file) 60 % de la note finale		
Ayant une expérience professionnelle confirmée d'au moins 15 ans	1 Pt	10 Pts
Être titulaire au moins d'un diplôme d'ingénieur de niveau Bac+5 ;	1 Pt	10 Pts
Avoir la qualification d'auditeurs tierce partie dans certaines normes de management (au moins deux) ;	1 Pt	10 Pts



Programme cofinancé par l'Union Européenne



Avoir des expériences confirmées de travailler au sein ou pour le compte d'un organisme certificateur d'au moins 5 ans	1 Pt	10 Pts
Avoir des connaissances confirmées en ISO 17021	1 Pt	10 Pts
Méthodologie de la mission	1 Pt	10 Pts
Qualifications de l'expert d'appui :40% de la note finale)	Minimum	Maximum
Ayant au moins 7 ans d'expériences professionnelle	1Pt	10 Pts
Ayant des connaissances confirmées des règles et pratiques des organismes de certifications	1 Pt	5 Pts
Avoir des expériences confirmées de travailler au sein ou pour le compte d'un organisme certificateur d'au moins 3 ans	1 Pt	10 Pts
Maitrise de la langue française	1 Pt	5 Pts
Total	100 Pts	

Un rapport d'évaluation des soumissionnaires ayant manifesté leur intérêt à assurer cette mission est rédigé au terme de la sélection par le Comité de Sélection (CS) qui établira une liste restreinte des bureaux.

Le type de relation professionnelle pour l'attribution de la mission sera régi par un contrat de conseil professionnel. Les activités seront mises en œuvre dans le domaine de coopération du programme.

X. : SUIVI DE LA MISSION ET DELAIS DES LIVRABLES :

Tous les livrables de la mission doivent être rédigés en langue française et fournis selon la forme jugée satisfaisante par CERMED.

Le bureau de consulting soumettra, pour chaque livrable, une version qui sera examinée par CERMED pour validation.

- Après deux mois de la signature du contrat : CERMED doit avoir la présentation des documentations à TUNAC ainsi que la Formation pour son équipe
- Après 4 mois de la signature du contrat : Certification de l'auditeur
- Après 5 mois de la signature du contrat : Accréditation TUNAC

XI. : DOCUMENTATION ET MOYENS MIS A DISPOSITION :

CERMED mettra à la disposition du consultant toute la documentation nécessaire pour l'exécution de sa mission.

CERMED METTRA EGALEMENT UNE SALLE DE FORMATION A LA DISPOSITION DU



Programme cofinancé par l'Union Européenne



CONSULTANT POUR FACILITER LE DEROULEMENT DE TOUTES LES ACTIONS DE FORMATIONS PLANIFIEES.

XII. CONFIDENTIALITE :

Le soumissionnaire retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à cette occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.